

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

8

Total votants :

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER
Farida LAÏD à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Alain CHASSAGNE, Carine BRODIN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant la liste d'aptitude du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme du 12 décembre 2019 des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2019 dans le cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,

Considérant que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés.

Considérant le besoin de création d'emplois permanents pour effectuer les missions d'encadrants intermédiaires de proximité sur le pôle technique au grade d'Agent de Maîtrise, de direction et d'animation, suite à la reprise de l'activité de l'Association d'Education Populaire à La Monnerie le Montel, de chargé de mission logement et de Chef de projet OPAH-RU, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la création de postes, à compter du 01 janvier 2020, comme suit :

- 2 emplois au grade d'Agent de Maîtrise à temps complet,
- 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 emploi au grade de Technicien Territorial à temps complet,
- 1 emploi au grade d'Attaché Territorial à temps complet.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création au tableau des effectifs, de 5 emplois permanents à temps complet, à compter du 01 janvier 2020, au grade de :
 - 2 emplois au grade d'Agent de Maîtrise à temps complet,
 - 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 emploi au grade de Technicien Territorial à temps complet,
 - 1 emploi au grade d'Attaché Territorial à temps complet.

Les crédits nécessaires aux rémunérations seront inscrits aux budgets principal et annexe concernés, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 45

Représentés : 8

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Pour : 53

Contre :

Abstention :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

